UFF ALLOCATION DYNAMIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2025

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social: 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 12
Rapport d'activité..... 13
Rapport certifié du commissaire aux comptes 24
Information SFDR article 8.....59

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros.
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :
- FR0011399914 UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M
- FR0013173390 UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A
- FR001400OYE2 UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N
- FR001400UWC7 UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants:
- Part M : capitalisation et/ou distribution annuelle
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- Part CT : capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser, sur l'horizon de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, à travers une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés, classes d'actifs actions, devises et taux et zones géographiques.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant (dividendes/coupons réinvestis) :

- 25% FTSE World : cet indice « actions » est composé des plus grandes capitalisations mondiales. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times. Il est libellé en dollar et converti en euro ;
- 25% Bloomberg Eurozone Developed Markets Large, Mid & Small Cap Net Return: est établi par la société Bloomberg Index Services Limited, exprimé en euros et calculés sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice « actions » est composé des principales capitalisations de la zone euros.
- 25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index : cet indice obligataire est composé d'émissions obligataires en euro réalisées par des émetteurs publics ou privés et ayant un rating « investment grade ». Il est libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays ;
- 25% Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index : cet indice obligataire composé d'émissions obligataires de tous pays réalisées par des émetteurs publics ou privés et ayant un rating « investment grade ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays. Il est libellé en dollar et converti en euro.

L'indice FTSE World est administré par FTSE International limited et est disponible sur le site : www.ftserussell.com. L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
L'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large, Mid & Small Cap Net Return est un indice de marché qui ne tient pas nécessairement compte, dans la composition ou la méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds. Toutes informations complémentaires sur les méthodes de calcul de cet indice peuvent être obtenues par l'investisseur sur le site : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/benchmark-regulation-resources/

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Les indices Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index et Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index sont administrés par Bloomberg Barclays et est disponible sur le site www.bloombergindices.com. A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de ces indices de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Ceux-ci relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 90% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.
Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Le FCP vise une performance à long terme par la sélection des valeurs et une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, change) et zones géographiques.
Le portefeuille pourra être exposé indifféremment de 0 à 100% sur tous les marchés d'actions et de change et/ou de -30 à 100% sur tous les marchés de taux (quel que soit le type d'émetteur). Le risque de change pourra atteindre 100% maximum.

L'exposition pourra être réalisée ou ajustée indifféremment par investissement direct sur les marchés, par le biais d'OPC ou au moyen d'instruments financiers à terme simples. L'OPCVM sera investi entre 50 et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français.
La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Toutefois :

- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de capital des pays non OCDE ou émergents ne pourra pas dépasser 30%,
- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de créance des pays non OCDE ou émergents ne pourra pas dépasser 30%,
- la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en actions de petites capitalisations sera limitée à 50%.
- Le fonds pourra être investi indirectement jusqu'à 100% de son actif net en titres spéculatifs (dit à haut rendement).

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,

- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs représentés dans l'indicateur de référence,
- pour chacune des poches ainsi définies, le gérant sélectionnera des OPC et/ou des valeurs.

L'allocation d'actifs sera discrétionnaire et décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés actions et de l'anticipation faite sur l'évolution des grandes zones économiques et des devises. Cette allocation pourra donc s'écarter de la composition de l'indicateur de référence.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants, envoi de questionnaires). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés afin de sélectionner les OPC les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'analyse qualitative doit permettre de corroborer l'analyse quantitative. Il s'agit notamment de vérifier la cohérence du processus de gestion au travers d'analyses des documents de présentation de la gestion, de reporting de la gestion passée ou encore de rencontres avec les sociétés de gestion des fonds.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Compte tenu de son style de gestion, le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- **Risque de perte en capital**
  Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque de gestion discrétionnaire**
  Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
  Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

- **Risque actions**
  Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. L'exposition maximale du portefeuille au risque actions est comprise entre 0% et 100% de l'actif net. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait

que les marchés de petites capitalisations (le FCP pourra y être exposé, dans la limite de 50% de son actif) sont destinés à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

- **Risque de taux**
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative.
  Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la Valeur Liquidative de l'OPCVM.
  La sensibilité du portefeuille taux du FCP est comprise entre -10 et +10. L'exposition du FCP sur les marchés taux est comprise entre -30 et 100%.

- **Risque de change**
  Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

- **Risque de crédit**
  Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.
  L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**
  Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque lié aux marchés des pays émergents et non OCDE**
  La partie de l'actif investie en titres de capital et /ou titres de créance de pays émergents et les pays non OCDE directement ou par l'intermédiaire d'OPC pourra atteindre 60% de l'actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les marchés émergents comporte un degré de risque élevé, en raison de leur situation politique et économique, qui peut affecter la valeur des investissements. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

- **Risques en matière de durabilité**
  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

- **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir dans des actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription …) négociés sur des marchés réglementés et non réglementés, français ou étrangers, ainsi que sur des plates-formes multilatérales de négociation (Multilateral Trading Facilities : MTF).

Les titres détenus pourront relever de tous secteurs, de tous univers d'investissement et de toutes zones géographiques.

Toutefois, la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres de capital de pays non OCDE ou émergent ne pourra pas excéder 30% de l'actif du FCP et celle investie directement ou indirectement en actions de petites capitalisations sera limitée à 50%.

Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi en parts ou actions :

- ☒ OPCVM de droit français
- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- ☐ FIA (Fonds *d'investissement Alternatifs) de droit étranger*

Le FCP est un fonds de fonds qui investira entre 50 et 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou d'OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

- **Les instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants

Nature des marchés d'intervention

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- ☒ action
- ☒ taux
- ☒ change
- ☐ crédit
- ☐ autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

Nature des instruments utilisés

☒ futures
☒ options
☐ swaps
☒ change à terme
☐ dérivés de crédit
☐ autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

☒ couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc…,
☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques,
☒ augmentation de l'exposition au marché et précision avec un effet de levier maximum autorisé jusqu'à une fois l'actif net,
☐ autres stratégies

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section VI « Risque Global » ci-après.

- **Les instruments intégrant des dérivés**
  Le portefeuille peut comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, des obligations remboursables en actions ainsi que des droits et warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers.

  Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

- **Les dépôts**
  Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- **Les emprunts d'espèces**
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**
  Le FCP n'a pas recours à ce type d'opération.

CHANGEMENTS INTERVENUS

8 avril 2025

- Fusion-absorption du FCP « UFF Allocation Dynamique C » (code ISIN : FR0010180943) par le FCP « UFF Allocation Dynamique » (code ISIN : FR001400UWC7)

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 0,80 % TTC maximum Part A : 2,80 % TTC maximum Part N : 1,22% TTC maximum Part CT : 2,60%TTC maximum [1]
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,20 % TTC maximum**
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100%dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous***).
Commissions de surperformance	Néant	Néant

[1] La part CT a été créée le 29/04/2025

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

** L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.
Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

*** **Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Pour information, le taux de frais directs et indirects (hors coût de transaction) prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 est de :

- 1,74% pour UFF Allocation Dynamique la part M
- 3,75% pour UFF Allocation Dynamique la part A
- 2,18% pour UFF Allocation Dynamique la part N
- 3,56% Pour UFF Allocation Dynamique la part CT

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau tous les droits de vote reçus par lui dans les délais.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants :

- Part M : capitalisation et/ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- Part CT : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR

Rapport d'activité

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM.
OCTOBRE 2024- SEPTEMBRE 2025

octobre 2024

En octobre, les marchés ont essentiellement vibré au rythme de l'élection présidentielle américaine. Plus précisément, c'est le Trump Trade, ou pari sur la victoire du candidat républicain, qui a donné le tempo aux marchés, notamment obligataires. Mais tout d'abord, sur le front géopolitique, c'est encore et toujours le conflit israélo-iranien qui a capté l'attention de la communauté internationale. Deux semaines après l'attaque iranienne du 1er octobre, déjouée à la fois par les alliés de l'état hébreu et par le Dôme de fer, l'armée israélienne annonçait avoir abattu l'instigateur des massacres du 7 octobre, et enfonçait le clou quelques jours plus tard en envoyant son aviation pour détruire les défenses anti-aériennes de l'Iran. Sur le front politique, ce ne sont bien évidemment pas les atermoiements de l'Assemblée nationale française sur le budget 2025 qui ont permis aux marchés financiers d'avoir une certaine activité, mais bel et bien les sondages sur le résultat de l'élection américaine, bien que plus imprécis les uns que les autres compte-tenu du mode de scrutin. C'est surtout sur le front des taux d'intérêt que s'est déchaîné le Trump Trade, puisque la courbe des emprunts gouvernementaux américains s'est déplacée de 50 points de base à la hausse, le programme de l'ancien Président étant considéré comme très inflationniste, puisqu'anti-immigration et promettant des droits de douane prohibitifs sur les biens en provenance d'Europe mais surtout de Chine. Par ricochet et pour le deuxième mois consécutif, les cryptoactifs et en premier lieu le Bitcoin se sont envolés de plus de 9%. Enfin, en toute fin de mois, et comme s'ils pensaient être allés trop loin, les opérateurs ont quelque peu corrigé leurs anticipations, ce qui a provoqué des baisses soudaines sur les principaux indices boursiers. Ainsi, en Europe, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 affichent des baisses de plus de 3%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 ou le Nasdaq s'effritent de moins de 1%. Enfin, le MSCI Emerging Markets corrige lui de plus de 4% en dollars. Sans surprise, les indices obligataires baissent, de 2.5% aux USA et de moins de 1% en Europe. Enfin, l'euro baisse de plus de 2% face au dollar mais progresse de plus de 3% face au yen. Complément du fait des résultats des élections américaines :A l'heure où nous publions cette analyse, les résultats des élections américaines sont tombés et il s'avère que les Etats-Unis connaissent un véritable raz-de-marée républicain. En effet, le parti de l'Eléphant envoie non seulement Donald J. Trump à la Maison blanche, mais rafle également le Sénat et est en passe d'avoir la majorité à la Chambre des Représentants, ce qui constitue un Grand Chelem. Sans grande surprise, les marchés financiers saluent la fin de l'incertitude, et on peut dire que la séance boursière en Europe s'annonce sous les meilleurs auspices, puisque les indices sont en forte hausse ce 6 novembre au matin. De même, les futures sur indices américains s'enthousiasment pour la performance des Républicains et s'apprêtent à bondir de plus de 2%, tirés par Tesla, qui s'envolent de plus de 10% en préouverture, et dont le patron emblématique, Elon Musk, a été l'un des plus fervents soutiens du magnat de l'immobilier outre-Atlantique. Sur le front des taux d'intérêt, là encore, pas vraiment de surprise, puisque les marchés obligataires américains sont en passe de connaître leur pire séance de l'année, avec un 10 ans US qui prend plus de 15 points de base avec une pente qui s'amplifie, signe que les opérateurs pensent que le programme de Trump est très favorable à la croissance de l'économie. Parallèlement, Bitcoin a franchi sur l'annonce des résultats et pour la première fois de son histoire la barre des 75 000 $ et les autres cryptoactifs sont à l'avenant. Enfin, le dollar américain s'envole dans les premiers échanges, puisqu'il monte de plus de 1,5% face à l'Euro et face au Yen.

novembre 2024

Le mois de novembre a été marqué par la fin du suspense américain avec l'élection triomphale de Donald Trump qui réalise le grand chelem, remportant également le Congrès. Ainsi, le Président élu aura les mains libres pour appliquer son programme et s'emploie, depuis le 6 novembre, à bâtir son gouvernement. Evidemment, un des premiers ministres nommés a été Elon Musk, le célèbre milliardaire créateur notamment de Tesla et de Space X, ayant mis à la disposition du Républicain la force de son réseau social X pendant la campagne. Le retour de Donald Trump aux affaires a déjà fait bouger de

nombreuses lignes, notamment sur les conflits en cours. Ainsi, en Ukraine, le Président Zelensky a évoqué la possibilité d'un cessez-le-feu en échange d'une fixation des positions actuelles et d'une intégration de son pays dans l'Otan. C'est un changement de discours de la part du dirigeant ukrainien, ce dernier étant résolument opposé précédemment à toute partition de son pays, même si sa proposition a peu de chances d'aboutir. De même, sur le conflit israélo-iranien, on peut supposer que si la situation semble bloquée à Gaza du fait de la détention des otages, le changement à venir d'administration américaine a accéléré la signature d'un accord de cessez-le feu entre Israël et le Hezbollah présent au sud-Liban. Mais c'est sans nul doute sur le front financier que le retour aux affaires du désormais 45ème et 47ème Président des Etats-Unis s'est fait le plus ressentir. En effet, depuis le 6 novembre, les marchés actions outre-Atlantique ont tous franchi de nouveaux records avec le Dow Jones Industrial au-dessus des 45 000 points, le S&P 500 au-dessus des 6 000 points et le Nasdaq Composite au-dessus des 19 000 points. A contrario, son programme perçu comme inflationniste a conduit les opérateurs à réévaluer les taux d'intérêt aux Etats-Unis, le 10 ans se tendant jusqu'à 4,45% avant de refluer sous les 4,20% à la fin du mois, tandis que la pente de la courbe des taux, mesurée par l'écart entre le 2 ans et le 10 ans s'aplatissait à nouveau pour tendre vers 0.Ailleurs dans le monde, et notamment en Europe, le programme du Président Trump n'a pas fait que des heureux. Ainsi, la France pâtit toujours de la dissolution ratée, et le gouvernement de Michel Barnier paraît de plus en plus menacé par une motion de censure qui serait votée par une alliance antinomique du Nouveau Front Populaire et du Rassemblement National. Cette épée de Damoclès pèse largement sur la prime de risque de la signature France qui n'a pourtant pas été dégradée par les agences lesquelles ont toutes revues leur notation en novembre. Enfin, au chapitre de l'environnement, l'échec relatif de la COP 29 qui se tenait en Azerbaïdjan, pays producteur de pétrole, traduit l'incapacité du monde à tenir une trajectoire linéaire de décarbonation des économies. Dans ce contexte, les indices américains affichent tous de très fortes hausses, de l'ordre de +6% voire +11% pour le Russell 2000, tandis que les marchés européens sont globalement étals, le CAC 40 étant même la lanterne rouge de la zone avec un recul de 1,5% environ. Sur le front obligataire, les indices ressortent tous en hausse, avec des performances comprises entre +0,5% et 2%, par exemple pour le Bloomberg Euro Aggregate. Enfin, l'euro recule de près de 3% contre le dollar et de plus de 4% contre le yen, pénalisé par l'instabilité politique française et dans une moindre mesure allemande, des élections législatives anticipées étant programmées en février prochain à la suite de l'éclatement de la coalition gouvernementale menée par Olaf Scholz.

décembre 2024

Décembre 2024 a été un mois sans grande tendance sur les marchés actions, qui ont pu sereinement digérer leurs excès de novembre, tandis que les produits de taux ont souvent corrigé à l'exception notable du haut rendement européen. Sur le plan politique, le mois a été marqué par le renversement du gouvernement de Michel Barnier après motion de censure. Il aura à peine tenu trois mois et se sera fracassé sur l'autel du budget 2025. C'est la seconde fois sous la Cinquième République qu'un gouvernement est renversé, mais c'est bien la première fois que le chef du gouvernement n'est pas reconduit dans ses fonctions par le Président. Et c'est désormais François Bayrou qui occupe ce siège qu'on peut qualifier d'éjectable, les trois blocs en présence au Palais Bourbon ne parvenant pas à s'entendre sur des réformes structurelles…Sur le plan géopolitique, nul doute que c'est la réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 7 décembre dernier, qui remporte la mise, tant ont été commentées la présence ou l'absence de tel ou tel dirigeant. Mais, c'est sans conteste la rencontre entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky en préambule de la messe de réouverture qui aura marqué le plus les esprits, à défaut de l'Histoire pour le moment. Au Moyen-Orient, les répliques du séisme provoqué par les atrocités commises le 7 octobre 2023 en Israël par le Hamas, soutenu par l'Iran, n'en finissent pas de se faire sentir avec cette fois la chute de Bachar al-Assad en Syrie le 8 décembre dernier. En effet, Il aura fallu moins de deux semaines au nouvel homme fort du pays, Abou Mohammad al-Jolani, chef d'une coalition de groupes rebelles emmenés par le groupe islamiste sunnite radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS) pour faire fuir le Boucher de Damas à Moscou. Sur le plan financier, on ne peut pas dire que les événements marquants de la fin d'année aient eu la moindre incidence sur l'humeur des marchés actions ou obligataires. Le changement de gouvernement français s'est même traduit par une réduction symbolique de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne ! Seul le discours un peu musclé de Jerome Powell, qui a fait chuter les anticipations des taux en 2025, a pu enrayer

quelques jours la progression du Nasdaq. Et ce même si, à l'instar de son homologue européenne six jours plus tôt, la Réserve fédérale américaine a baissé son principal taux directeur de 25 points de base lors du FOMC du 18 décembre. Dans ce contexte, 2024 s'achève sur des performances mensuelles contrastées, mais sur des progressions annuelles robustes. En Europe, le CAC 40 progresse ainsi en décembre de 2%, tout comme l'Eurostoxx 50, mais le Stoxx 600 baisse quant à lui de 0,6%, pâtissant de la faiblesse des marchés britannique et suisse. Aux Etats-Unis, le S&P500 corrige de plus de 2% sur le mois, tandis que le Nasdaq, largement pondéré en valeurs technologiques, s'apprécie encore de 0,5%. Sur l'année, on constatera à nouveau une surperformance des marchés américains, en hausse de 25 à 30%, alors que le CAC40 fait du surplace et que le DAX allemand affiche un gain proche de 20%. Côté obligataire, les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Le taux à 10 ans américain reprend plus de 35 bps et termine l'année au-dessus du niveau psychologique de 4.50%. Son homologue français s'affiche tout près de son plus haut niveau de l'année à 3.20%, tandis que le Bund allemand s'établit à 2.37%. Sur l'année, les indices reflétant la performance des emprunts d'état et du crédit de catégorie investissement des pays développés progressent entre 1 et 3 % en devises locales, quand la performance des obligations à haut rendement est positive de plus de 8% en devises locales et de près de 15% pour les obligations à haut rendement émergentes en devises dures. Enfin, après un mois à nouveau en baisse de près de 2%, l'Euro recule de près de 6% sur l'année face au dollar, mais progresse de près de 5% face au Yen et de 1% face au franc suisse.

janvier 2025

L'année 2025 a démarré en trombe en janvier, avec le très fort rebond des marchés actions européens, qui ont semblé profiter de l'espoir de déréglementation, conséquence de l'arrivée effective au pouvoir de Donald Trump, mais également de valorisations attractives en relatif. En effet, sur le front politique et géopolitique, la tornade Trump est déjà à l'œuvre. Dans le conflit à Gaza, l'ancienne et nouvelle administrations américaines ont pu imposer un cessez-le-feu et un échange d'otages israéliens contre prisonniers palestiniens, toujours en vigueur actuellement. Dans le conflit russo-ukrainien, on a également assisté à un changement de ton des belligérants, Vladimir Poutine semblant ouvrir la porte à des négociations sans Volodymyr Zelensky pour le moment.
Sur le front économique, le Président Trump a d'ores et déjà annoncé la hausse des droits de douane de 25% sur les biens en provenance du Mexique et du Canada, et de 10% seulement pour ceux en provenance de la Chine, actant probablement au passage que les deux premiers pays avaient permis au troisième de contourner les mesures protectionnistes mises en place lors de la première présidence Trump. C'est désormais vers l'Europe que l'attention se tourne, alors que l'administration américaine essaie avec un certain succès de la diviser pour mieux imposer ses exigences commerciales, comme en témoignent les marques d'amitiés dont jouit l'Italie et le désordre semé par Elon Musk en Allemagne en soutenant ouvertement le parti d'extrême-droite AfD. Mais en janvier, c'est sans nul doute l'Intelligence artificielle qui a encore mené la danse sur les marchés financiers. Nous passerons rapidement sur l'échec retentissant de l'IA française Lucie, mise hors ligne trois jours seulement après son lancement, pour parler de DeepSeek, l'IA chinoise qui pourrait disrupter l'hégémonie américaine tant son coût semble incommensurablement moindre que ses concurrentes directes. Sa mise en ligne s'est traduite par des chutes historiques des titres phares du Nasdaq Nvidia et Broadcom qui finissent le mois en baisse de 11% et 4% respectivement. Plus proche de nous, en France, c'est la fronde des grands patrons, emmenés par Bernard Arnault, PDG de LVMH ayant assisté à la cérémonie d'investiture du Président américain, contre le projet de budget 2025 instaurant une surtaxe provisoire, que d'aucuns jugeront pérenne, sur les profits des entreprises faisant plus d'un milliard de chiffre d'affaires en France qui a déclenché les passions. Dans ce contexte, les marchés actions européens s'envolent de près de 8% pour le CAC et l'Eurostoxx 50 et même de près de 11% pour l'indice européen des actions bancaires, tandis qu'aux Etats-Unis, les performances sont bien moindres, le S&P 500 postant une hausse de 2,8% et le Nasdaq un gain de 1,6% en dollar. Les petites et moyennes capitalisations européennes sous-performent une nouvelle fois de près de 3% voire 5% alors que leurs homologues américaines font mieux que les valeurs du S&P 500.Du côté des marchés obligataires, peu de mouvements à noter sur les emprunts d'Etat, les 10 ans américain et français faisant quasiment du surplace tandis que le 10 ans allemand se tendait de 9 bps sous l'incertitude créée par les élections législatives du 23

février prochain. Enfin, l'euro fait jeu égal sur le mois avec le dollar, perd plus de 1% face au yen mais reprend plus de 1% face à la livre sterling.

février 2025

Rien n'arrête les marchés actions européens en ce début d'année 2025 ! Continuant sur leur lancée, l'ensemble des places financières du vieux continent ont confirmé leur bond en avant enregistré en janvier, faisant fi du contexte politique et géopolitique ambiant. Et c'est sans nul doute le show permanent américain emmené par son meneur de revue, à savoir Donald Trump, qui a saturé l'actualité encore ce mois-ci. Tout d'abord, le jeu de poker menteur au sujet des droits de douane sur les biens en provenance du Canada et du Mexique a pris fin et ce sont bien 25% de taxe qui seront appliqués dès le 4 mars sur certains produits. Dans la foulée, le Président a prévenu l'Europe qu'elle se verra infliger également des droits de douane de 25% ultérieurement. Dans tous les cas, le flou entourant les biens réellement taxés est vraiment épais. Du côté de ses lieutenants, on assiste aussi à un véritable festival. Tout d'abord, Elon Musk, dans son rôle de ministre de l'Efficacité gouvernementale, empiète largement sur celui du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (ou ministre des Affaires étrangères), Marco Rubio, en invitant les Allemands à voter pour l'AFD sur son réseau social X. Grâce, entre autres, à cette caisse de résonance, le parti d'Extrême-droite réalise un score impressionnant de près de 21%, et s'adjuge un peu moins d'un quart des sièges du Bundestag. Et quand il ne tweete pas, Elon Musk s'affiche avec Javier Milei avec une tronçonneuse en main comme pour se faire adouber par l'économiste argentin. Pour le moment, le bilan de ses coupes budgétaires est très mince mais sa brutalité vis-à-vis des fonctionnaires américains pourrait en conduire un certain nombre à démissionner. L'autre acolyte de Donald Trump, JD Vance, n'est pas en reste. Invité à s'exprimer lors de la Conférence de Munich sur la Sécurité, le Vice-Président s'est lancé dans une diatribe hors sol sur le fait que la plus grande menace qui plane sur l'Europe n'est « ni la Russie ni la Chine », mais « le renoncement à certaines de ses valeurs les plus fondamentales », comme la liberté d'expression….Enfin, l'apothéose a été atteinte dans le Bureau Ovale le 28 février lors de la visite de Volodymyr Zelensky à Washington. Ce dernier est tombé dans une embuscade, diffusée en direct à la télévision, et visant à le contraindre de signer un accord-cadre pour l'exploitation des minerais au profit des Etats-Unis, et ce, après avoir été qualifié de dictateur par Donald Trump deux semaines auparavant. Malgré la morve des deux américains, qui se sont cru dans une émission de téléréalité, c'est bien le Président ukrainien qui a eu, pour le moment, l'avantage en claquant la porte avant la conclusion de l'accord. Sans surprise, les résultats des sociétés qui ont publié en février sont presque passés inaperçus, si ce ne sont ceux de Nvidia qui ont plutôt rassuré les marchés après l'épisode Deepseek du mois dernier. Dans ce contexte de crise géopolitique, les marchés financiers mondiaux ont eu des comportements contrastés. Comme expliqué en introduction, les marchés actions européens ont connu des progressions comprises entre 2% et 4%, tirés notamment par les secteurs de la finance et de l'alimentation. Aux Etats-Unis, les marchés semblent de moins en moins convaincus par les gesticulations de la nouvelle administration comme le prouvent à nouveau les contre-performances du S&P et du Nasdaq qui perdent respectivement 1,3% et 4% sur le mois. Et c'est sans compter sur la déroute du Bitcoin qui s'effondre de plus de 17% en février, perdant une grande partie des gains emmagasinés à la suite de la victoire de Donald Trump. Sur le front des taux d'intérêts, l'incertitude sur l'impact des mesures de rétorsion économique poussent les investisseurs vers les valeurs refuge et les principaux indices obligataires progressent sur le mois Enfin, l'Euro reste stable face au dollar mais baisse à nouveau de près de 3% face au yen.

mars 2025

Le mois de mars 2025 a été très difficile pour les marchés financiers, qui ont tous lourdement chuté principalement du fait du comportement erratique de l'administration Trump sur des sujets aussi divers qu'interdépendants, comme les droits de douane ou la géopolitique. Le Trump Show s'était terminé le mois dernier sur l'humiliation de Volodymyr Zelensky dans le bureau ovale, pris en étau entre le Président et le Vice-Président le sommant d'accepter un accord sur l'exploitation des matières premières en guise de paiement de l'aide militaire américaine. Patatras, un mois plus tard et après avoir tenté de faire revenir Vladimir Poutine dans le cercle des nations respectables, c'est le même Donald Trump qui affirme être très fâché contre le Président russe et le menace de droits de douane sur le pétrole s'il n'accélère pas le processus de désescalade en Ukraine. Sur le front du commerce mondial, ce sont

encore et toujours les menaces de droits de douane sur les principaux partenaires des Etats-Unis avec une sorte de nouvelle fête nationale le 2 avril prochain, dénommée pompeusement « Libération Day ». Ceci correspond non seulement à l'annonce d'une salve de tarifs tous azimuts visant à rééquilibrer la balance commerciale américaine, mais également à l'annonce de « droits de douane réciproques » visant à rééquilibrer les échanges mondiaux. Mais déterminer un droit de douane par bien et par pays relève d'une tâche titanesque qui conduirait probablement les Etats-Unis à se tirer une balle dans le pied, avec un effet négatif sur la croissance et sur l'inflation. Et c'est le flou de la mise en œuvre de ces mesures coercitives pour le Commerce mondial qui explique la prudence de la Réserve fédérale américaine, qui a une nouvelle fois laissé ses principaux taux directeurs inchangés. A contrario, en Europe, le chemin semble tout tracé. La Banque centrale européenne a de nouveau baissé son taux directeur d'un quart de point à 2.50%, tandis que l'Allemagne, dans un retournement politique historique, a annoncé un plan d'investissement dans la défense et les infrastructures de l'ordre de 1000 milliards d'euros sur 10 ans. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont connu des fortunes diverses. Sans surprise, en Europe, les taux se sont fortement tendus à l'annonce du plan de Friedrich Merz, de l'ordre de 30 bps sur le mois. En revanche, aux Etats-Unis, les errements de la politique américaine font remonter les craintes d'une récession, ce qui favorise les valeurs refuges, dont l'obligation à 10 ans dont le rendement reste stable. Sur le front des marchés actions, c'est une sorte de capitulation qui s'est jouée aux Etats-Unis, avec une baisse très prononcée du Nasdaq de plus de 8%, tandis que le S&P500 chutait de 5.6%. En Europe, les indices ont un peu mieux résisté, avec des baisses légèrement inférieures à 4%, compensées par un secteur de la défense en grande forme, qui progresse de 12% sur le mois et de 45% sur le trimestre. Enfin, l'Euro progresse de plus de 4% face au dollar et de près de 4% face au Yen.

avril 2025

Le mois d'avril 2025 a ressemblé à une grande lessiveuse, tant la volatilité a été exacerbée sur les marchés financiers. En effet, la mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, a été excessivement mal perçue par le monde politique et, bien sûr, par le monde financier. Pourtant, il est intéressant d'analyser le comportement des principaux marchés et secteurs au cours du mois d'avril, car certaines tendances identifiées les mois précédents semblent avoir été, une nouvelle fois, validées. Le 2 avril, dans une mise en scène hallucinante, le président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, et devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens, et en omettant sciemment l'« hénaurme » bénéfice commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis. Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifiaient au locataire de la Maison-Blanche leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq Composite se sont effondrés de 12 % et 13 % respectivement, portant le recul à plus de 20 % pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les États-Unis n'en finissait pas : les droits de douane étaient portés à 145 % pour les biens en provenance de l'Empire du Milieu et à 125 % pour ceux en provenance des États-Unis. Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de trois mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10 % de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers, qui se sont repris vigoureusement dans la journée. Et depuis lors, ceux-ci ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups. Mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au président américain aura été considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid-19 avait pris presque trois ans. Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science, et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash ; que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité ; et que la réindustrialisation des États-Unis, dont

l'économie est fondée à près de 80 % sur les services, ne se fait pas en 24 heures — à l'instar de la paix entre la Russie et l'Ukraine. Dans ce contexte, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ne baissent finalement que de 2 % et 1 % respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4 % sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15 % en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen, incluant des titres britanniques, progresse de près de 5 %. De l'autre côté de l'Atlantique, le soulagement est palpable : si le S&P 500 baisse de l'ordre de 0,7 %, le Nasdaq, lui, progresse de 0,7 %, soutenus par l'effondrement du dollar de près de 4,5 % contre l'euro et contre le yen. Pour finir, sur le front obligataire, les taux à 10 ans européens affichent une baisse du même ordre que la hausse du mois dernier, à la suite de l'annonce du plan d'investissement allemand de 1 000 milliards sur dix ans, alors que le 10 ans américain fait à peu près du surplace de date à date, mais en ayant frôlé la déroute au cours du mois.

mai 2025

En mai 2025, les marchés ont été ballotés par les volte-face incessantes de Donald Trump concernant sa politique protectionniste, consistant à menacer d'imposer des droits de douane prohibitifs selon les pays ou les secteurs d'activité. Ainsi, alors que le Président avait décrété des tarifs de 145 % sur les biens importés de Chine au plus fort de la crise qu'il a lui-même provoquée, il les a subitement réduits le 14 mai de 115 points, atteignant un premier palier de 30 %. En signe de bonne volonté, la Chine a maintenu son différentiel négatif de 20 % avec les États-Unis, ramenant ses propres droits de 125 % à 10 %. À l'inverse, alors que les Européens semblaient déterminés à négocier, leurs propositions ont, sans raison claire, profondément irrité le Président américain, qui les a menacés de droits de douane allant jusqu'à 50 %. Ces menaces n'ont cependant pas été mises à exécution. L'analyse de la réaction des marchés financiers montre clairement que l'administration américaine a perdu en crédibilité, d'autant plus qu'Elon Musk a quitté le Département de la Réduction de la Dépense Publique (DOGE) après 130 jours d'inaction. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi installé autour de 4,5 %, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour la première puissance mondiale. En effet, Moody's, 14 ans après S&P, a abaissé d'un cran la note de la dette américaine, lui attribuant désormais un AA+, une évaluation relativement généreuse compte tenu des niveaux d'endettement, surtout en comparaison avec des pays moins exposés. Sur le plan géopolitique, là encore, les gesticulations du Président américain ont eu aussi peu d'impact que les menaces européennes adressées à la Russie dans le cadre du conflit en Ukraine, ou à Israël. Le seul succès notable de l'administration Trump en mai reste la libération, le 12 mai, du dernier otage israélo-américain encore vivant. Cette opération, entièrement négociée par les États-Unis sans concertation avec Israël, a mis en lumière les profondes dissensions désormais visibles entre les deux pays. En résumé, en mai 2025, l'adage « Sell in May and go away » n'a jamais été autant invalidé depuis 1990, compte tenu de la forte reprise des marchés risqués. En Europe, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ont bondi respectivement de 3.5 % et 5 %, certains secteurs enregistrant même des hausses à deux chiffres, comme les banques de la zone euro (+10.5 %) ou le secteur de la Défense européenne (+15.5 %). Outre-Atlantique, les marchés actions ne sont pas en reste : le S&P 500 a progressé de plus de 6 %, tandis que le Nasdaq s'est envolé de 9.5 %. Finalement, le MSCI World a gagné e 6 %, en dollars comme en euros, la monnaie unique étant restée très stable face au billet vert. Enfin, le Bitcoin a atteint en cours de mois un nouveau record historique à plus de 111 000 $, clôturant sur un gain mensuel supérieur à 10.5 %.

juin 2025

Juin 2025 a été remarquablement calme sur les marchés financiers, alors que l'actualité géopolitique a été particulièrement intense durant cette période.
En effet, contre toute attente, le 13 juin dernier, Israël a lancé une attaque massive contre le régime des mollahs iraniens, avec pour objectif la destruction des infrastructures nucléaires civiles et militaires. Cette guerre, qui a duré douze jours, a été atypique à plusieurs égards, notamment parce que les deux belligérants n'ont aucune frontière commune et sont distants de plus de 900 km, selon le trajet le plus court. Alors que l'aviation israélienne pilonnait les cibles iraniennes, des drones et missiles envoyés par milliers par la République islamique ont constitué la principale réplique à l'opération de l'État hébreu. Mais ce sont surtout les frappes américaines contre les sites nucléaires iraniens, lors de l'opération nommée « Marteau de minuit », conduite par sept bombardiers furtifs ayant largué quatorze bombes pénétrantes, qui ont permis de mettre fin (provisoirement ?) au conflit et possiblement au programme

nucléaire iranien. On aurait logiquement pu penser que les marchés financiers seraient les victimes collatérales d'un embrasement du conflit au Proche-Orient, mais en réalité, à part un soubresaut de 10 $ sur le prix du baril de pétrole, aussi vite effacé qu'enregistré, il n'en a rien été, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour la plupart des pays de la région, la plus grande menace au Proche-Orient est l'Iran, et le fait de retarder leur programme nucléaire constitue une excellente nouvelle pour la stabilité régionale. Plus précisément, à l'exception des alliés traditionnels de l'Iran, aucun pays arabe ou musulman n'a protesté contre cette opération militaire de grande envergure. Par ailleurs, l'opération « Lion levant » (Rising Lion) a révélé la faiblesse des soutiens du régime d'Ali Khamenei : au Liban, le Hezbollah semble pratiquement éradiqué après l'affaire des bipeurs et n'a pu qu'appeler ses partisans à manifester dans la rue. Les rebelles Houthis n'ont pas non plus pu lancer une attaque de grande envergure, leur arsenal ayant été sérieusement endommagé par les frappes de la coalition israélo-américaine, qui ont eu lieu depuis le 7 octobre 2023. Quant à la Russie, elle a préféré rester concentrée sur ses objectifs militaires en Ukraine. Ainsi, cette guerre éclair a éclipsé toute autre actualité, qu'il s'agisse des droits de douane, dont le moratoire expire le 9 juillet prochain, ou des actions des banquiers centraux. À ce sujet, en Europe, Christine Lagarde, après avoir abaissé une nouvelle fois de 0,25 % les principaux taux directeurs de la Banque centrale européenne — dont le taux des facilités de dépôt s'établit désormais à 2 % —, a annoncé que sa politique de normalisation était pour le moment terminée. Outre-Atlantique, lors de la réunion du FOMC du 18 juin, la Banque centrale américaine a une nouvelle fois laissé son taux directeur inchangé, à 4,25 % pour la borne basse, ce qui a déclenché la fureur de Donald Trump, qui a fustigé Jerome Powell sur son réseau social, TRUTH. En conclusion de ce semestre, on notera que les marchés sont extrêmement résilients. En Europe, les indices boursiers ne baissent que de quelques dixièmes de pourcentage sur le mois, que ce soit pour le CAC 40 (-0,90 %) ou pour l'Eurostoxx 50 (-1.1 %). Aux États-Unis, en revanche, les indices boursiers bondissent franchement et s'octroient de nouveaux records absolus : c'est le cas du Nasdaq, qui progresse de plus de 6 %, et du S&P 500, qui gagne plus de 5 % sur le mois en dollar. Sur le front obligataire, les taux à 10 ans allemands et français s'écartent d'environ dix points de base tandis que le taux à 10 ans américain se resserre de plus d'une quinzaine de points de base. Enfin, l'euro continue sur sa lancée et progresse de près de 4 % face au dollar et au yen.

juillet 2025

Décidément, les mois se suivent sans vraiment se ressembler, mais rien ne semble entraver la marche en avant des marchés financiers risqués. Juin s'était achevé sur une note plutôt positive, malgré des tensions géopolitiques ravivées par la guerre israélo-iranienne de 12 jours. Fin juillet, l'actualité reste intégralement dominée par l'intense pression militaire sur la bande de Gaza et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire vers sa population. La guerre russo-ukrainienne ne réapparaît dans le paysage médiatique qu'au gré des invectives de Donald Trump envers son homologue russe. Quant au régime des mollahs et sa répression sanglante, il semble tout simplement avoir disparu des radars. Cette normalisation d'une actualité pourtant délétère pourrait expliquer que le prix du baril de pétrole reste inférieur à son niveau d'avant le fameux « Liberation Day » du 2 avril, bien qu'en forte hausse sur le mois. Ce sont en réalité les accords commerciaux et les droits de douane annoncés en juillet qui ont animé les marchés financiers. Les Britanniques avaient ouvert la voie dès la fin mai, en concluant un accord établissant une taxation minimale de 10 % sur les biens produits au Royaume-Uni. Le 22 juillet, l'annonce d'un accord commercial "énorme" avec le Japon a ravivé l'optimisme des marchés. La majorité des biens nippons seront désormais taxés à « seulement » 15 %, à l'exception notable de l'aluminium et de l'acier, toujours taxés à 50 %. Cet allègement a permis aux industriels japonais de pousser un ouf de soulagement, le Nikkei 225 atteignant un sommet historique, proche des 42 000 points — une euphorie quelque peu retombée depuis. En Europe, c'est l'accord commercial du 27 juillet qui a été accueilli avec un certain soulagement, bien que certains termes paraissent étonnants. Par exemple, l'obligation faite aux Européens d'investir quelque 600 milliards de dollars aux États-Unis inclut un grand nombre de projets déjà validés par le secteur privé. Surtout, l'engagement d'acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole, GNL, nucléaire, carburants ou semi-conducteurs) semble démesuré. La Commission européenne n'a en effet ni le pouvoir de passer commande, ni celui d'imposer quoi que ce soit aux entreprises européennes. Malgré tout, on peut raisonnablement penser que la phase la plus tendue des négociations tarifaires est désormais derrière

nous. Ce sujet devrait moins peser sur la fin de l'année. Mieux encore : si l'impact réel de ces mesures est inférieur aux anticipations des économistes, cela pourrait constituer un puissant soutien aux actifs risqués, à commencer par les actions européennes. Depuis avril dernier, l'offensive commerciale américaine porte ses fruits. Les marchés actions outre-Atlantique ont presque comblé leur retard par rapport à ceux du Vieux Continent. En juillet, le S&P 500 et le Nasdaq ont progressé respectivement de 2,17 % et 3,7 %, contre 1.38 % pour le CAC 40 et 0,3 % pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, l'écart de performance entre le S&P 500 et l'EuroStoxx 50 tombe désormais à moins de 2%, dans leur devise respective. Sur le front des taux d'intérêt, le vote de la « Big Beautiful Bill » le 3 juillet a été contrebalancé par les nombreux accords commerciaux qui permettraient de financer, en tout ou partie, les 3 300 milliards de déficit générés sur dix ans par cette loi de baisse des recettes fédérales. Le taux américain à 10 ans ne progresse que d'une dizaine de points de base sur le mois, en ligne avec les tendances observées sur les marchés obligataires allemand et français. Enfin, la défaite relative d'Ursula von der Leyen dans son bras de fer avec Donald Trump a fait trébucher la monnaie unique, qui recule de plus de 3 % face au dollar.

août 2025

Le mois d'août 2025 a été remarquablement calme, et les marchés, dans leur ensemble, ont poursuivi leur progression.
Pourtant, le 1er août, les actions ont chuté d'environ 2 %, sous l'effet du déploiement par Donald Trump de deux sous-marins nucléaires près de la Russie, en réaction à des commentaires de l'ancien président et ancien Premier ministre Dmitri Medvedev, qu'il a qualifiés d'« incendiaires ».Mais, très vite, la torpeur estivale a repris ses droits et force est de constater que ni le conflit israélo-palestinien, ni l'intransigeance de Vladimir Poutine face aux puissances occidentales réclamant un cessez-le-feu n'ont eu le moindre impact sur les marchés financiers. De même, l'affrontement inhabituel entre le président américain et la gouverneure de la FED, Lisa Cook, n'a pratiquement eu aucun effet, alors même que cette dernière a saisi la justice pour invalider son limogeage par Donald Trump, qu'elle juge illégal. C'est plutôt le discours très accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole — préfigurant une future baisse du principal taux directeur de la FED — qui a provoqué un nouveau recul du dollar. Seule la demande d'un vote de confiance du Premier ministre français, qu'il est a priori certain de perdre, a entraîné une baisse modérée des actions françaises ainsi qu'un élargissement de l'écart de taux avec l'Allemagne, revenu à 80 points de base sur la référence à 10 ans. Ainsi, sur le mois, seuls les indices actions français terminent en baisse : le CAC 40 et le CAC Mid reculent d'environ 1 %, tandis que le CAC Small ne s'effrite que de 0,15 %.
À l'inverse, l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600 poursuivent leur progression, avec des hausses comprises entre 0,6 % et 1 %. Aux États-Unis, les indices restent portés à la fois par les résultats des entreprises et par l'activisme politique du président. Le S&P 500 s'adjuge ainsi plus de 2,5 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,6 %. En effet, si les dépassements d'attentes sont largement salués — comme pour MongoDB, qui bondit de plus de 31 % sur le mois —, les déceptions se paient très cher, à l'instar de Marvell Technology qui s'effondre de près de 20 % sur la période. Sur le front obligataire, si le taux à 10 ans allemand reste quasiment stable, le 10 ans français s'écarte de 16 points de base. Aux États-Unis, le 10 ans recule de 15 points de base, porté par l'espoir d'une réduction des taux directeurs. En corollaire, le billet vert perd à nouveau près de 2,5 % face à l'euro comme face au yen.

septembre 2025

Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025.
Ni la reconnaissance de l'État de Palestine par une dizaine de pays développés à l'initiative de la France et le plan de paix à Gaza élaboré par l'administration américaine, ni la pression exercée sur la Russie via un soutien accru de Donald Trump – décidément très en forme sur le plan de la politique extérieure – à l'Ukraine n'ont eu la moindre incidence sur les marchés financiers. En revanche, ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Pour mémoire, Stephen Miran est l'artisan du corpus économique de l'administration républicaine, dans la mesure où il a imaginé une

hausse des droits de douane payés par les entreprises exportatrices vers les États-Unis pour financer le One Big Beautiful Bill Act, voté le 4 juillet dernier par le Congrès américain. Cette loi entérine des baisses massives d'impôts pour les plus riches, de l'ordre de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, afin de favoriser l'investissement et la compétitivité des États-Unis, au détriment des prestations sociales destinées aux plus défavorisés. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6 % et 3,4 %. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans américain ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou et de son remplacement rapide par Sébastien Lecornu. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35 % face au dollar et de 1 % face au yen.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2025, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois
Part M : 11,42%
Part A : 9,21%
Part N : 11,13%
Part CT : 10,33% (la part a été créée le 29/04/2025)

contre 6,82% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les principaux mouvements sur le fonds pour la période

Achats	
Nom	**Montant en €**
LU2922762062/OFI BIOD.EQ. XL 2D	20 000 000.00

Ventes	
Nom	**Montant en €**
LU1971906802/UBS ETF EURS50 ESG E	-13 166 338.41
IE00BF4G6Y48/JPM GB RES ENH UEC	-9 650 896.58
LU0765416804/SKY HGL US SDHY AC	-6 044 515.10
IE00BF4G7076/JPM US RES ENH UEC	-4 735 194.72
LU2740269019/AXIOMEBEP1CEURV	-2 925 884.00
FR0011659895/IDAM SMALL FRANCE I	-2 419 500.00
FR0011351659/UFF ACTIONS FRANCE M	-2 141 480.00
LU1694789378/DNCA INV-ALPHA BDS I	-1 965 950.00
FR0011697077/DELUBAC PRIC POWER N	-1 261 366.47

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ALLOCATION DYNAMIQUE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025

UFF ALLOCATION DYNAMIQUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
70 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement UFF ALLOCATION DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**208 311 913,47**	**208 654 188,36**
OPCVM	203 902 517,87	208 654 188,36
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	4 409 395,60	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**208 311 913,47**	**208 654 188,36**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**145 390,48**
Comptes financiers	**5 534,77**	**817 848,57**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**5 534,77**	**963 239,05**
Total de l'actif I+II	**208 317 448,24**	**209 617 427,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	189 142 644,81	182 128 721,56
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	17 579 042,84	26 764 373,39
Capitaux propres I	**206 721 687,65**	**208 893 094,95**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**206 721 687,65**	**208 893 094,95**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	651 181,48	724 331,08
Concours bancaires	944 579,11	1,38
Sous-total autres passifs IV	**1 595 760,59**	**724 332,46**
Total Passifs : I+II+III+IV	**208 317 448,24**	**209 617 427,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	422 334,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	87 615,71	72 635,21
Sous-total produits sur opérations financières	**87 615,71**	**494 969,21**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-159 106,68	-81 668,68
Sous-total charges sur opérations financières	**-159 106,68**	**-81 668,68**
Total revenus financiers nets (A)	**-71 490,97**	**413 300,53**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	609,99	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 600 505,42	-5 235 996,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-5 599 895,43**	**-5 235 996,77**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-5 671 386,40**	**-4 822 696,24**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**301 964,38**	**430 502,07**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-5 369 422,02**	**-4 392 194,17**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 562 050,48	26 742 910,78
Frais de transactions externes et frais de cession	-9 686,38	-49 298,03
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**5 552 364,10**	**26 693 612,75**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-376 906,14**	**-1 928 158,35**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**5 175 457,96**	**24 765 454,40**

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	18 395 595,85	8 419 185,72
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	15 151,44	-92 540,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**18 410 747,29**	**8 326 645,65**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-637 740,39**	**-1 935 532,49**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**17 773 006,90**	**6 391 113,16**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**17 579 042,84**	**26 764 373,39**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser, sur l'horizon de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, à travers une gestion active et discrétionnaire de l'allocation entre les divers marchés, classes d'actifs actions, devises et taux et zones géographiques.

Il sera investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net dans des fonds classés « article 8 » et/ou « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	**188 507 981,70**	**144 589 649,08**	**221 213 568,35**	**208 893 094,95**	**206 721 687,65**
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A en EUR					
Actif net	1 130,03	941,35	210 493 850,29	199 428 817,03	196 852 132,82
Nombre de titres	1,0000	1,0000	214 786,3144	177 577,0954	160 502,8087
Valeur liquidative unitaire	1 130,03	941,35	980,01	1 123,05	1 226,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	88,33	32,35	2,12	133,19	31,22
Capitalisation unitaire sur revenu	-27,11	-26,86	-25,03	-24,58	-32,85
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	5 774 623,08
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	47 291,6096
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	122,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,26
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,32
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M en EUR					
Actif net	188 506 851,67	144 588 707,73	10 719 718,06	9 464 176,20	3 552 481,22
Nombre de titres	143 621,5095	129 615,5095	9 044,6124	6 829,8461	2 301,0000
Valeur liquidative unitaire	1 312,52	1 115,52	1 185,20	1 385,70	1 543,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	101,57	37,97	2,45	162,99	38,88
Capitalisation unitaire sur revenu	-6,56	-6,56	-6,10	-3,88	-11,94
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	101,72	542 450,53
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,0000	4 798,5499
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	101,72	113,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,01	2,85
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,02	-1,12

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.
Aux frais de fonctionnement et de gestion, peuvent s'ajouter
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- le revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur

Entre le 01/10/2024 et 14/10/2024 :

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 0,50 % TTC maximum Part A : 2,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 % TTC maximum**
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100%dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 euros
Commissions de surperformance	Néant	Néant

A partie du 15/10/2024 :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 0,80 % TTC maximum Part A : 2,80 % TTC maximum Part N : 1,22% TTC maximum Part CT : 2,60%TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,20 % TTC maximum**
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100%dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous***).
Commissions de surperformance	Néant	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

** L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

*** **Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations &	**E**	**Z**	**Z**	**Z**	**Z**
Frais de transaction	**10**	**25**	**45**	**10**	**15**
Instruction manuelle ou	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg,Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Quatar.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**208 893 094,95**	**221 213 568,35**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 323 531,97	3 292 631,55
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-29 786 604,26	-45 810 619,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-5 671 386,40	-4 822 696,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 552 364,10	26 693 612,75
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	18 410 747,29	8 326 645,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	-60,00(**)	-48,00 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**206 721 687,65**	**208 893 094,95**

(*) 30.09.2024 : résultat de fusion

(**) 30.09.2025 : résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 998,2442	2 319 513,44
Parts rachetées durant l'exercice	-19 072,5309	-22 209 387,35
Solde net des souscriptions/rachats	-17 074,2867	-19 889 873,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	160 502,8087	
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT		
Parts souscrites durant l'exercice	52 595,9364	5 807 447,80
Parts rachetées durant l'exercice	-5 304,3268	-631 669,97
Solde net des souscriptions/rachats	47 291,6096	5 175 777,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 291,6096	
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M		
Parts souscrites durant l'exercice	205,0000	288 104,38
Parts rachetées durant l'exercice	-4 733,8461	-6 579 553,30
Solde net des souscriptions/rachats	-4 528,8461	-6 291 448,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 301,0000	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N		
Parts souscrites durant l'exercice	8 280,5499	908 466,35
Parts rachetées durant l'exercice	-3 483,0000	-365 993,64
Solde net des souscriptions/rachats	4 797,5499	542 472,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 798,5499	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A FR0013173390	Capitalisation	Capitalisation	EUR	196 852 132,82	160 502,8087	1 226,47
UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT FR001400UWC7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 774 623,08	47 291,6096	122,10
UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M FR0011399914	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	3 552 481,22	2 301,0000	1 543,88
UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N FR001400OYE2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	542 450,53	4 798,5499	113,04

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,53	0,00	0,00	0,00	5,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-944,58	0,00	0,00	0,00	-944,58
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-939,05**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-944,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-939,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**5,53**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400CEK6	SEXTANT QUALITY FOCUS PART F	AMIRAL GESTION	Actions internationales	France	EUR	2 701 300,00
LU2740269019	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY P(1)C EUR(V)	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENT	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	19 643 940,00
LU1893657996	THEAM QUANT EQUITY WORLD GURU I EUR ACC	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	11 733 961,60
LU1932489690	CARMIGNAC PTF CREDIT F C	Carmignac Gestion	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 870 500,00
FR0011400738	Constance Be World I EUR	CONSTANCE ASSOCIES	Fonds / Actions	France	EUR	4 210 164,40
IE00BMVX2492	CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	5 934 852,00
IE00BMCT1J48	CORUM BUTLER EUR H/Y-EUR IFP	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	3 380 652,50
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 733 400,00
IE00B95WDX70	EI STURDZA-NIPPON GR B EUR	ERIC STURDZA MANAGEMENT COMPANY S.A.	Actions internationales	Irlande	EUR	6 285 990,00
LU1311575093	Pareto Nordic Corporate Bond H EUR	FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	5 656 928,00
FR001400TIA2	IAM CORE ALPHA WORD I	HERMITAGE GESTION PRIVEE	Fonds / Actions	France	EUR	1 076 974,50
IE000COQKPO9	Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	USD	19 547 920,03
LU1165637460	IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	IVO CAPITAL PARTNERS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 136 800,00
IE00BF4G7076	JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUITY	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SARL	Fonds / Actions	Irlande	EUR	20 294 532,00
LU2023701449	Lemanik SICAV - Spring Capitalisation Institutional EUR	Lemanik Asset Management Luxembourg	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 755 320,00
FR0011351659	UFF ACTIONS FRANCE M	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	25 523 160,00
FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES M	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	6 605 115,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013028339	UFF PRIVILEGE M	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	12 436 964,40
FR001400KTL5	KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	4 409 395,60
FR0013300217	HUDSON BLUE CHIPS Part I	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Diversifiés	France	EUR	2 433 791,00
IE000X576WJ6	NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	NOMURA ASSET MANAGEMENT UK	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	6 142 900,00
LU2922762062	OFI BIOD.EQ. XL 2D	OFI LUX	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	21 533 036,00
LU2696109565	BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	QUAERO CAPITAL FUNDS (LUX) SICAV - CHINA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 560 320,00
IE00BKXBBS42	SPHEREINVEST GLB CR STRT-D E	SPHEREINVEST GROUP LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	5 104 237,29
IE0003110479	Wellington Management Funds (Ireland) PLC - Wellington USD C	WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY LLP	Fonds / Obligations	Irlande	USD	2 599 759,15
Total						**208 311 913,47**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
Total des créances		**0,00**
Dettes		
	Rachats à payer	153 785,55
	Frais de gestion fixe	497 395,93
Total des dettes		**651 181,48**
Total des créances et des dettes		**-651 181,48**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 481 080,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,79
Rétrocessions des frais de gestion	582,90
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65 043,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 289,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	27,09
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 091,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			51 408 426,00
	FR0013300217	HUDSON BLUE CHIPS Part I	2 433 791,00
	FR001400KTL5	KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	4 409 395,60
	FR0011351659	UFF ACTIONS FRANCE M	25 523 160,00
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES M	6 605 115,00
	FR0013028339	UFF PRIVILEGE M	12 436 964,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**51 408 426,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**-5 369 422,02**	**-4 392 194,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-5 369 422,02**	**-4 392 194,17**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 369 422,02**	**-4 392 194,17**

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**-5 274 002,01**	**-4 365 687,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-5 274 002,01**	**-4 365 687,47**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 274 002,01**	**-4 365 687,47**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 274 002,01	-4 365 687,47
Total	**-5 274 002,01**	**-4 365 687,47**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	177 577,0954
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**-62 536,37**	**0,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-62 536,37**	**0,00**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-62 536,37**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-62 536,37	0,00
Total	**-62 536,37**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**-27 484,62**	**-26 506,68**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-27 484,62**	**-26 506,68**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-27 484,62**	**-26 506,68**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-27 484,62	-26 506,68
Total	**-27 484,62**	**-26 506,68**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	6 829,8461
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**-5 399,02**	**-0,02**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-5 399,02**	**-0,02**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-5 399,02**	**-0,02**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 399,02	-0,02
Total	**-5 399,02**	**-0,02**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 175 457,96**	**24 765 454,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**5 175 457,96**	**24 765 454,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 175 457,96**	**24 765 454,40**

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 012 405,03**	**23 652 190,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 012 405,03**	**23 652 190,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 012 405,03**	**23 652 190,89**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 012 405,03	23 652 190,89
Total	**5 012 405,03**	**23 652 190,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	177 577,0954
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**59 879,34**	**0,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**59 879,34**	**0,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**59 879,34**	**0,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	59 879,34	0,00
Total	**59 879,34**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**89 475,31**	**1 113 263,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**89 475,31**	**1 113 263,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**89 475,31**	**1 113 263,52**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	89 475,31	1 113 263,52
Total	**89 475,31**	**1 113 263,52**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	6 829,8461
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 698,28**	**-0,01**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**13 698,28**	**-0,01**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**13 698,28**	**-0,01**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	13 698,28	-0,01
Total	**13 698,28**	**-0,01**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**208 311 913,47**	**100,77**
OPCVM			**203 902 517,87**	**98,64**
Gestion collective			**203 902 517,87**	**98,64**
AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY P(1)C EUR(V)	EUR	9 000	19 643 940,00	9,50
BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	EUR	4 000	4 560 320,00	2,21
CARMIGNAC PTF CREDIT F C	EUR	25 000	3 870 500,00	1,87
Constance Be World I EUR	EUR	40	4 210 164,40	2,04
CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	EUR	45 000	5 934 852,00	2,87
CORUM BUTLER EUR H/Y-EUR IFP	EUR	25 000	3 380 652,50	1,64
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	35 000	4 733 400,00	2,29
EI STURDZA-NIPPON GR B EUR	EUR	1 500	6 285 990,00	3,04
HUDSON BLUE CHIPS Part I	EUR	2 300	2 433 791,00	1,18
IAM CORE ALPHA WORD I	EUR	525	1 076 974,50	0,52
Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US	USD	320 000	19 547 920,03	9,46
IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	EUR	20 000	3 136 800,00	1,52
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUITY	EUR	360 000	20 294 532,00	9,82
Lemanik SICAV - Spring Capitalisation Institutional EUR	EUR	38 000	4 755 320,00	2,30
NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	EUR	50 000	6 142 900,00	2,97
OFI BIOD.EQ. XL 2D	EUR	400	21 533 036,00	10,42
Pareto Nordic Corporate Bond H EUR	EUR	40 000	5 656 928,00	2,74
SEXTANT QUALITY FOCUS PART F	EUR	17 000	2 701 300,00	1,31
SPHEREINVEST GLB CR STRT-D E	EUR	25 960,1175	5 104 237,29	2,47
THEAM QUANT EQUITY WORLD GURU I EUR ACC	EUR	40	11 733 961,60	5,68
UFF ACTIONS FRANCE M	EUR	13 000	25 523 160,00	12,31
UFF DYNASTIES FAMILIALES M	EUR	5 500	6 605 115,00	3,20
UFF PRIVILEGE M	EUR	8 680	12 436 964,40	6,02
Wellington Management Funds (Ireland) PLC - Wellington USD C	USD	125 000	2 599 759,15	1,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**4 409 395,60**	**2,13**
Gestion collective			**4 409 395,60**	**2,13**
KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	EUR	4 000	4 409 395,60	2,13
Total			**208 311 913,47**	**100,77**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	208 311 913,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 534,77
Autres passifs (-)	-1 595 760,59
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**206 721 687,65**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE A	EUR	160 502,8087	1 226,47
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE CT	EUR	47 291,6096	122,10
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE M	EUR	2 301,0000	1 543,88
Part UFF ALLOCATION DYNAMIQUE N	EUR	4 798,5499	113,04

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF ALLOCATION DYNAMIQUE
Identifiant d'entité juridique : 969500I379S07YNUSC86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds UFF Allocation Dynamique (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 90% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la règlementation SFDR.

L'approche de UFF Allocation Dynamique, étant donné que c'est un fonds de fonds, est tributaire des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

  Non applicable

- *Et par rapport aux périodes précédentes ?*

  Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

  Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

    Non applicable

  - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

    Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Dynamique est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 30 septembre 2025 sont :

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
UFF Actions France	SFDR 8	12.36%
OFI Biodiversity Global Equity IXL	SFDR 8	10.43%
Jpm Us Rei Esg	SFDR 8	9.80%
Axiom Lux-European Banks -	SFDR 8	9.52%
Invesco Nasdasq 100 ESG	SFDR 8	9.40%
UFF Actions Privilège Europe	SFDR 8	6.02%
Theam Quant World Guru	SFDR 8	5.68%
UFF Dynasties Familiales	SFDR 8	3.2%
EI Sturdza Nippon Growth	SFDR 8	3.04%
Nomura Corporate Hybrids Bond	SFDR 8	2.98%

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

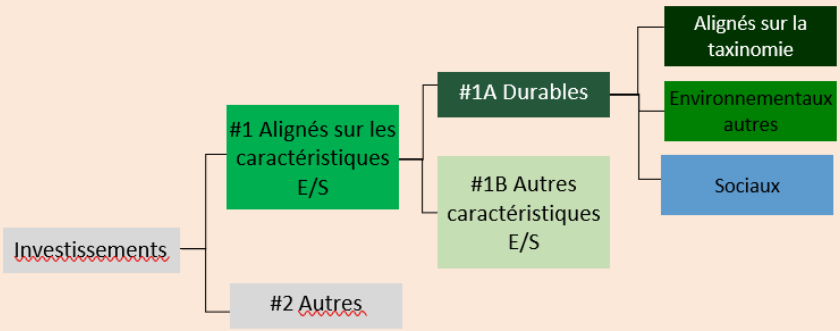

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

- **Au 30 septembre 2025, le fonds a 96.47%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), c'est-à-dire relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a, compte tenu de ses emprunts d'espèces, 4.34% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

  Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Dynamique est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés. Néanmoins, les actions du secteur technologiques sont privilégiées ainsi que celles qui relèvent du style croissance.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.
Ainsi, au 30 septembre 2025, la part de nos investissements alignés à la Taxonomie est nulle.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?**

  ☐ Oui :

  ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

  ☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

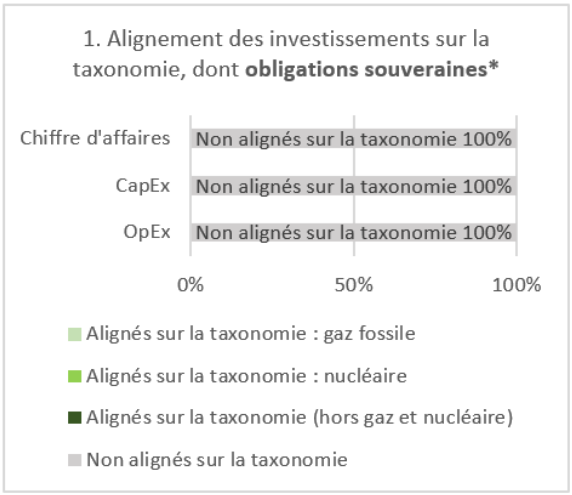

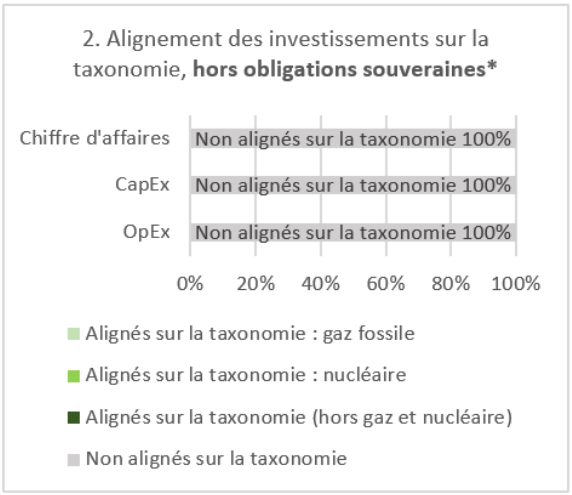

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 30% du portefeuille (4.34%), ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction d'UFF Allocation Dynamique pour viser de dépasser son objectif de performance.
Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 70% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Non applicable